

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT POLITIQUE

Généralités concernant les comptes annuels de l'exercice 2018

Les comptes annuels de l'exercice 2018 de la Commune de Grez-Doiceau sont positifs et se clôturent avec un boni budgétaire tant au service ordinaire (1.978.527 €) qu'au service extraordinaire (110.318 €).

Suite aux élections communales, une nouvelle majorité s'est mise en place début décembre 2018. Notons qu'à ce moment, en s'établissant à près de 1 million d'euros, seul un cinquième des crédits portés au budget 2018 étaient engagés, pour finalement s'établir à 1.816.328 € en clôture des comptes (contre 2.680.407 € en 2017).

Les recettes de l'additionnel continuent d'évoluer aléatoirement selon leur enrôlement. De leur côté, les taux bancaires encore bas n'impactent pas significativement la situation de la trésorerie communale.

Les provisions pour le 2^{ème} pilier de pension et les charges futures du CPAS s'élèvent à 480.000 € et forment deux nouveaux postes.

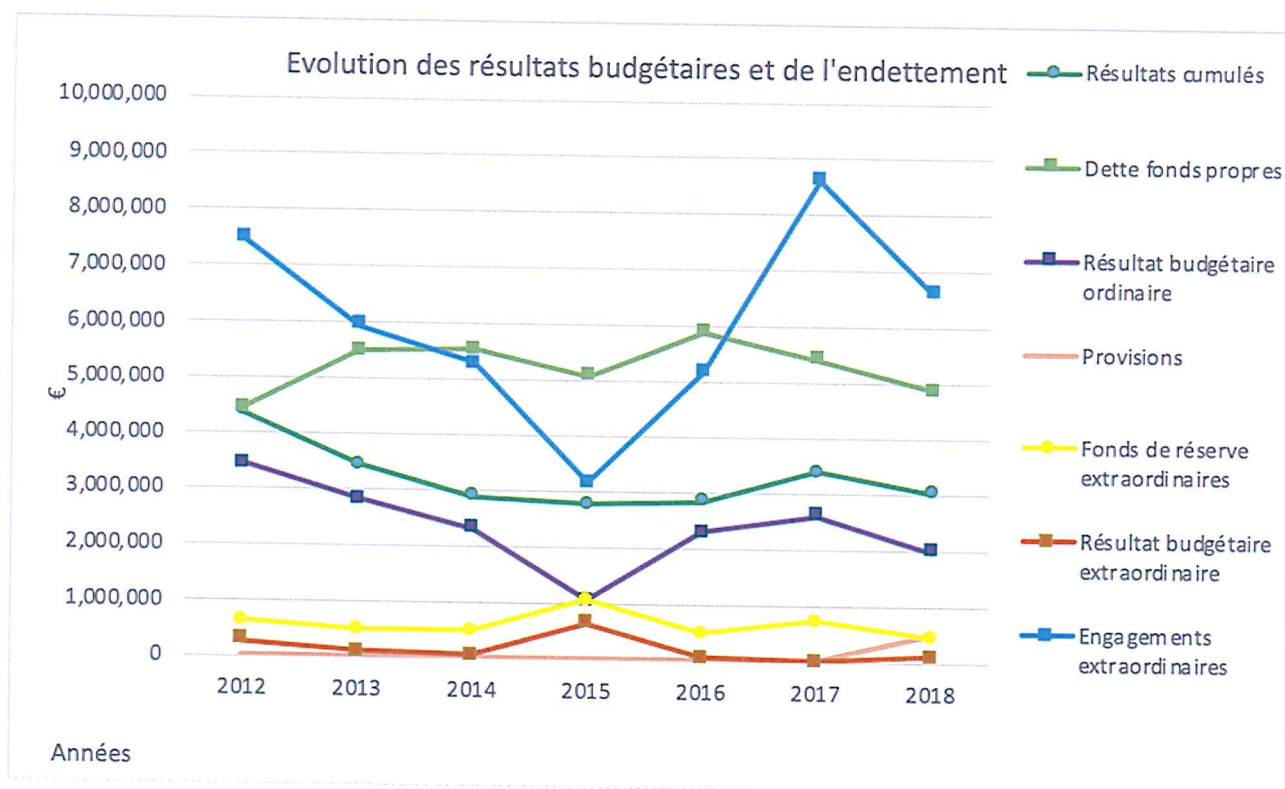
Les principales dépenses de transfert, en augmentation, concernent la Zone de police (+5% par rapport à 2017) et la dotation au CPAS (en augmentation nette de 200.000 € par rapport à 2017, soit +23,53%).

Les principaux investissements de l'année 2018 comprennent :

- l'acquisition de matériel informatique pour l'administration communale (10.258 €),
- l'aménagement du terrain du Péry (90.000 €),
- pour les voiries, le placement du collecteur de Nethen (850.000 €) et la réfection de zones pavées à Bossut (135.000 €),
- l'acquisition de matériel et d'équipement pour les ouvriers communaux (60.214 €) et la maintenance des véhicules communaux (19.360 €),
- le projet de Paddle (135.000 €),
- la rénovation de la plaine de jeux aux Campinaires (73.461 €) et l'acquisition de modules pour celle de Nethen (10.591 €),
- la construction des classes d'immersion à l'Académie (270.127 €), ainsi que la soulte résultant de l'échange entre la Cure de Pécrot et l'Académie de Musique (110.000 €).

Le recours à l'emprunt pour les projets à l'extraordinaire incluait 600.000 € pour l'aménagement de la Maison rurale, reporté intégralement au budget 2019 car non utilisé, et 39.684 € pour la maintenance de la maison communale.

Dans ce contexte, la nouvelle législature vise à la réalisation des objectifs liés à la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 en opérant les investissements nécessaires à faire entrer la Commune de Grez-Doiceau dans le 21^{ème} siècle, tout en veillant à garder une maîtrise du cap budgétaire.



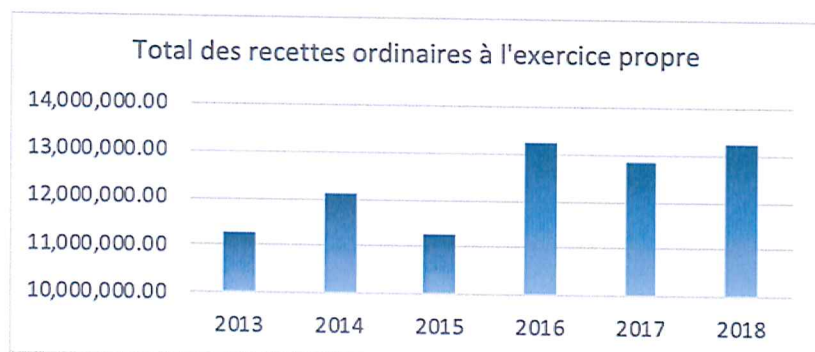
Service ordinaire

Les droits constatés nets augmentent de 5,83 % en 2018 à 16.167.663,75 €, les engagements augmentent également de 12,07 % à 14.189.136,68 €.

Le résultat des opérations budgétaires diminue quant à lui à 1.978.527,07 € soit 637.115,89 € en moins par rapport à 2017 (- 24,36 %).

Recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre augmente de 391.041,91 € pour s'établir à 13.221.950,02 €. En 2016, il avait diminué de 418.226,80 € en 2017.



Au niveau des recettes fiscales, nous observons une augmentation de 350.651,06 € (+ 4,02 %).

Les additionnels à l'IPP augmentent de 269.843,92 € (+ 6,58 %) par rapport à 2017, mais ils diminuent de 141.132,44 € par rapport aux prévisions initiales soit - 3,13 % pour s'établir à 4.368.303,20 €.

A l'exercice propre, ils représentent 33,04 % des recettes ordinaires (31,94 % en 2017) et 35,07 % des dépenses ordinaires (34,98 % en 2017).

Toutes les années la perception des additionnels à l'IPP est aléatoire. Depuis le mois de septembre 2017 un système d'avances a été mis en place par le SPF Finances. Ce système ne résout que des problèmes éventuels de trésorerie mais ne permet pas une sécurité budgétaire optimale. En effet, au budget 2019, nous avons dû prévoir dans le tableau des adaptations une diminution des recettes 2018 d'IPP de 141.259,84 €.

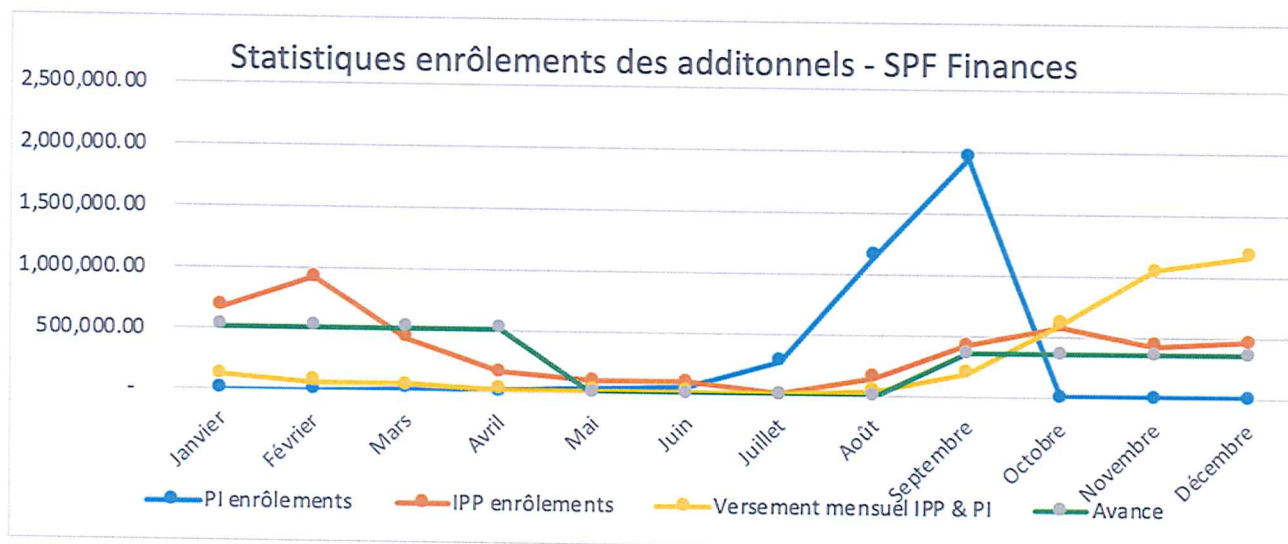
Pour votre information, le taux moyen des additionnels à l'IPP est de 7,98 % en Région wallonne en 2018, 7,62 % pour le cluster et 6,98 % pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2018, page 3).

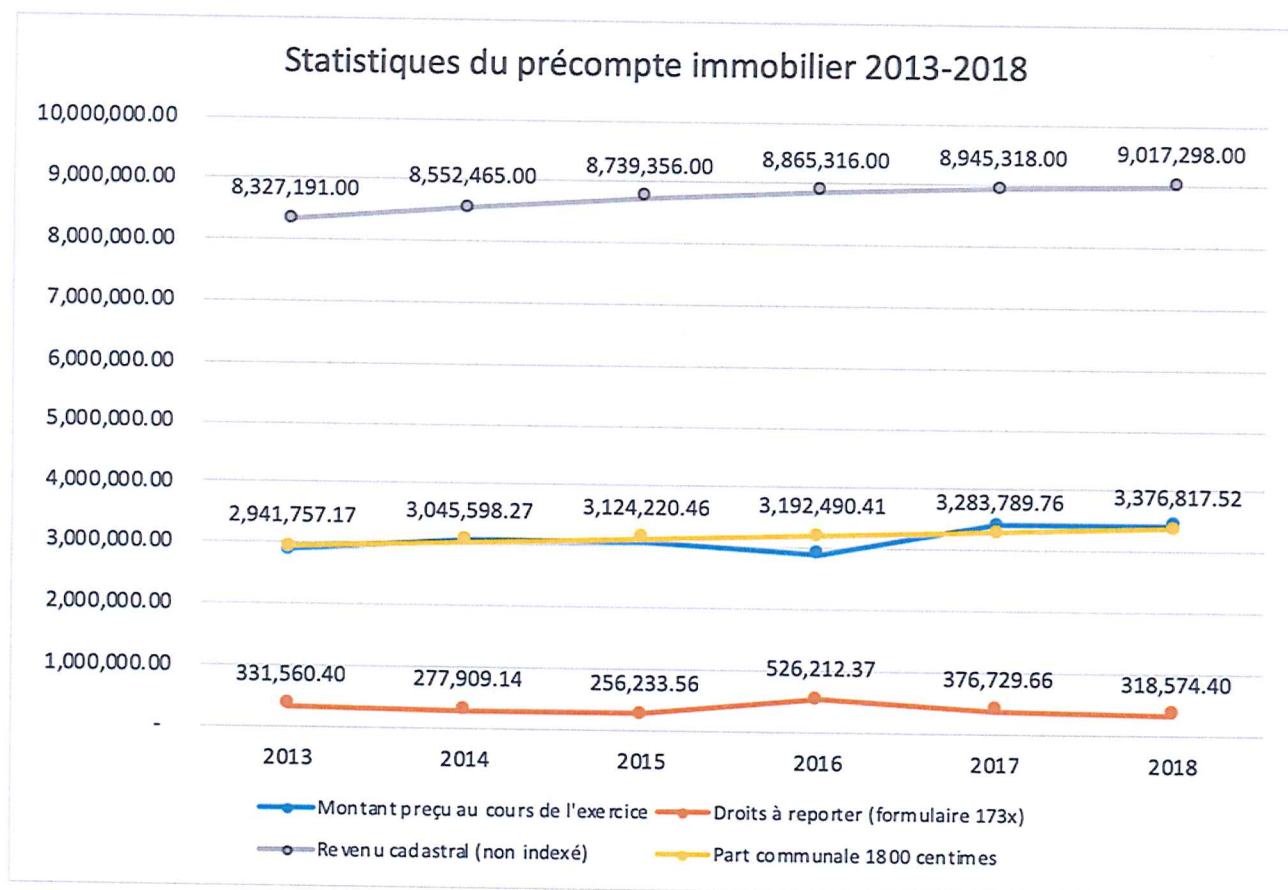
La perception des additionnels au précompte immobilier augmente de 20.066,24 € (0,59 %) pour s'établir à 3.439.384,85 €.

La progression est modérée mais il faut souligner que la recette au compte 2017 contenait un report important de l'exercice 2016 à cause de retards d'enrôlement du SPF Finances constatés en 2016. En effet, dans le formulaire 173X de 2016 qui récapitule les droits à constater pour les additionnels nous voyons qu'il y avait un report de 526.212,37 €. Ce report redescend à 318.574,40 € au 31/12/2018. En moyenne, sur les cinq dernières années, la progression est de 3,91 %.

A l'exercice propre, ils représentent 26,01 % des recettes ordinaires (26,65 % en 2017) et 27,62 % des dépenses ordinaires (29,18 % en 2017).

Vous trouverez, ci-dessous, le rythme d'enrôlement et de perception de l'IPP et du précompte immobilier en 2018 (peu importe l'exercice d'origine). On constate que l'enrôlement du précompte immobilier a commencé en juillet. Pour l'IPP il n'a véritablement débuté qu'en septembre.





On constate l'évolution constante du Revenu cadastral non indexé, en moyenne 1,10 % par an sur les 5 dernières années. Si on y ajoute l'indexation des revenus cadastraux, l'évolution annuelle moyenne sur les 5 dernières années est de 2,16 %.

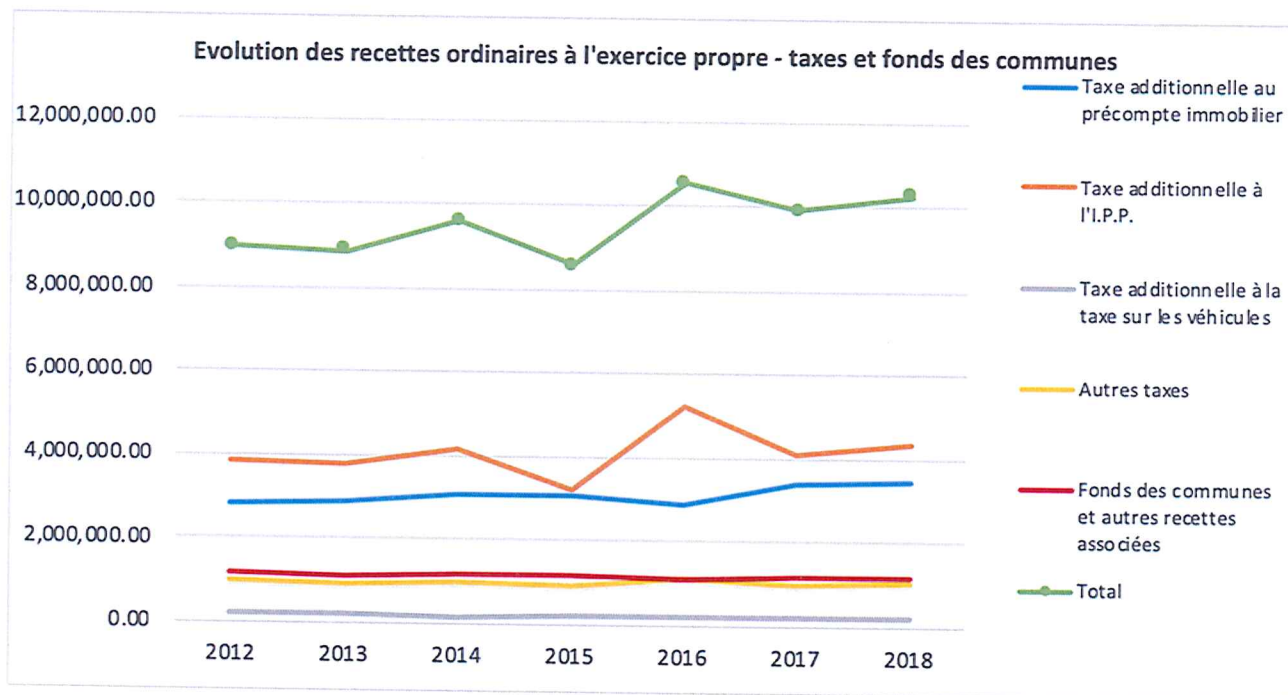
La part communale constitue le montant des additionnels communaux pour un exercice donné, 3.376.817,52€ pour 2018 (+ 3,05 %). Elle est perçue en partie dans l'exercice en cours et en partie à l'exercice suivant, pour l'exercice 2018 un report de 318.574,40 € nous a été communiqué.

Le montant perçu au cours d'un exercice recouvre donc des recettes de l'exercice antérieur, soit 376.729,66 € en 2018 et de l'exercice en cours.

Le taux d'imposition étant resté fixe à 1800 centimes. Pour votre information, le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit en moyenne à 2 585 en Région wallonne pour 2018, 2284 pour le cluster et 2016 pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2018, page 3).

La fiscalité locale progresse de 50.329,12 € (5.05 %), ceci en fonction de l'augmentation du rendement de la taxe sur l'enlèvement des immondices dans la cadre du coût vérité des déchets pour 45.707,00 €.

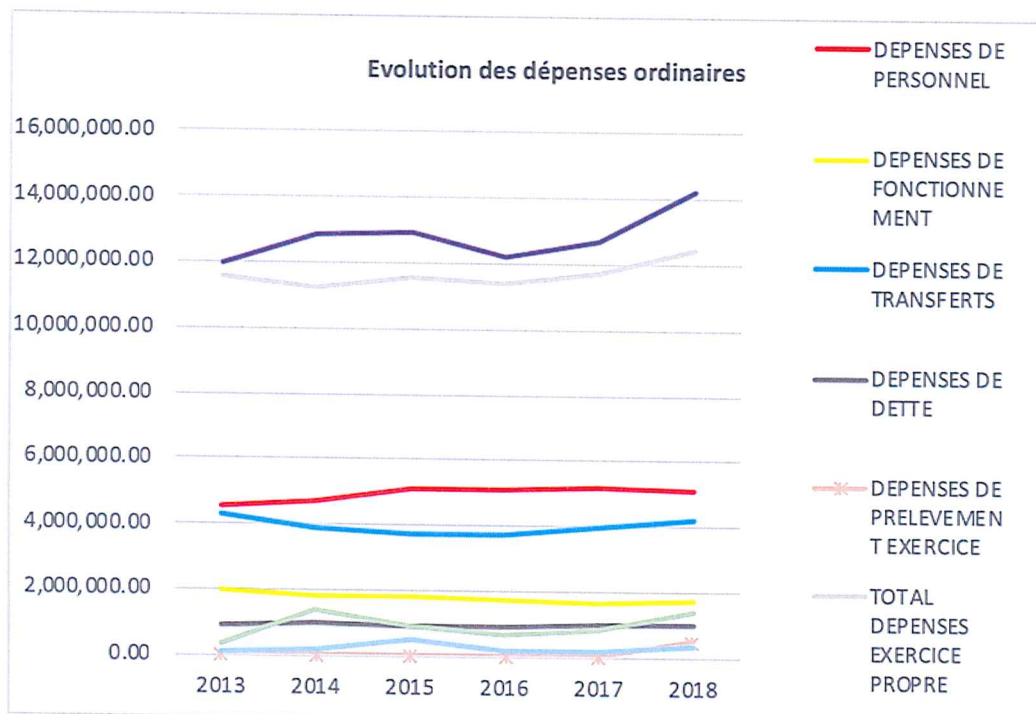
La recette du fonds des communes diminue très légèrement de 176,22 € (0,015 %). En 2017, une tranche du subside Fonds d'investissements communaux de 185.750,64 € avait été imputée par erreur sur le Fonds des communes. Le montant a été corrigé en 2018 en créant une non-valeur du même montant sur l'article 021/301-02.2017.



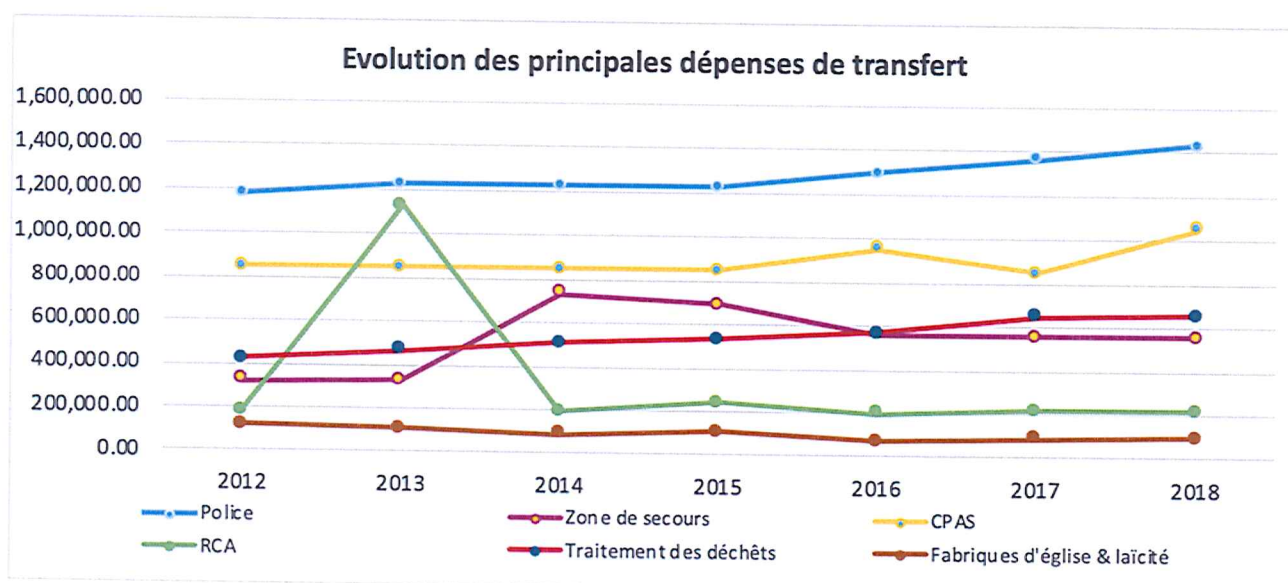
Dépenses ordinaires

Les dépenses du service ordinaire à l'exercice propre augmentent de 737.483,54 € (6.29 %) en 2018 à 12.454.208,04 €.

Le total des dépenses ordinaires globales augmente de 1.527.672,03 € en 2018 à 14.189.136,68 € (+ 12,06 %).



1. Les dépenses de transferts ont augmenté de 4,96 % soit 197.328,47 €.



La dotation à la Zone de police a augmenté de 68.184,31 €, soit 5 %, celle du CPAS de 200.000,00 € soit 23,53 %.

2. Les dépenses brutes de personnel ont diminué de 1,59 %.

Pour rappel, depuis 2015, dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur.

Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, les inscriptions ont été les suivantes :

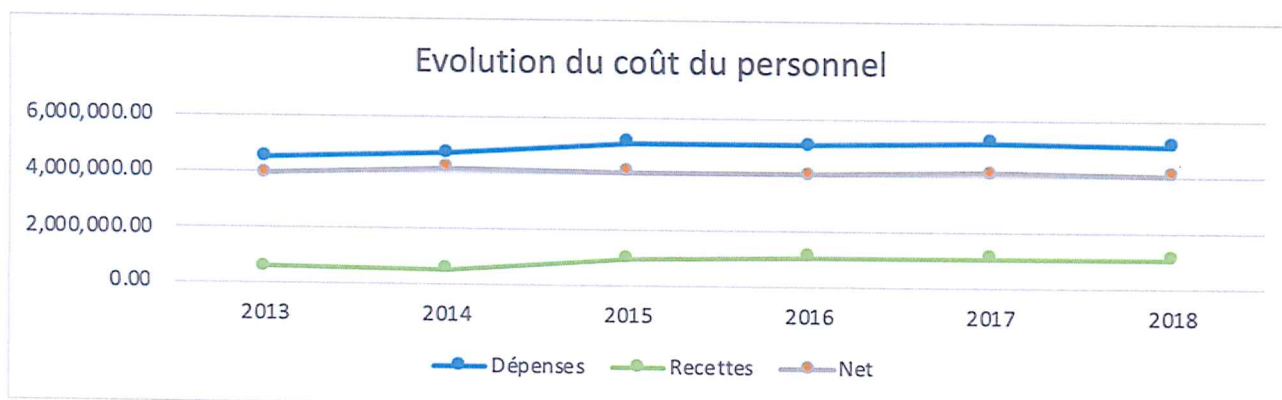
- En dépense : imputation de la totalité des charges par fonction, au code économique xxx33/113-02
- En recette : constatation des réductions demandées par fonction, au code économique xxx33/465-02

Le montant de cette double inscription en 2018 s'élève à 496.953,46 € soit - 1,51 % (7.601,09 €).

Les subventions APE diminuent de 32.432,83 € (-6,89 %). Nous avons reçu en 2018 des régularisations du 3ème trimestre 2016 au 4ème trimestre 2017 pour 17.992,38 €.

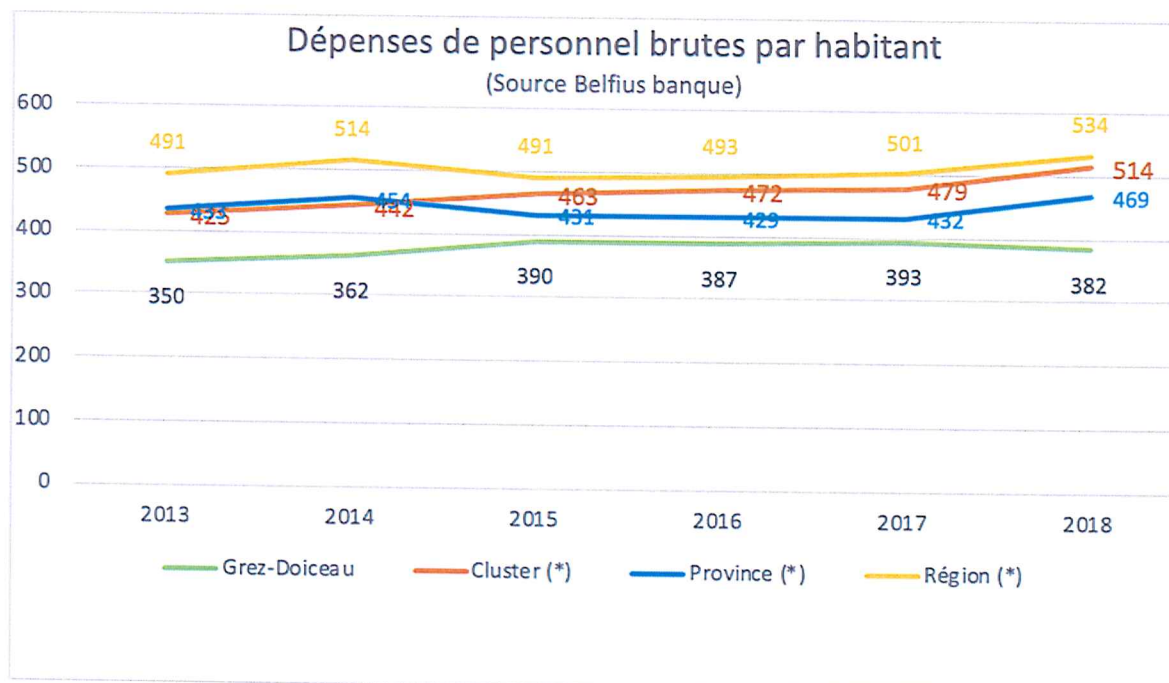
De ce fait, la charge nette du personnel diminue de 60.663,97 € soit 1,47 %.

La charge nette de personnel représente 32,66 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre, en diminution de 2,57 %.



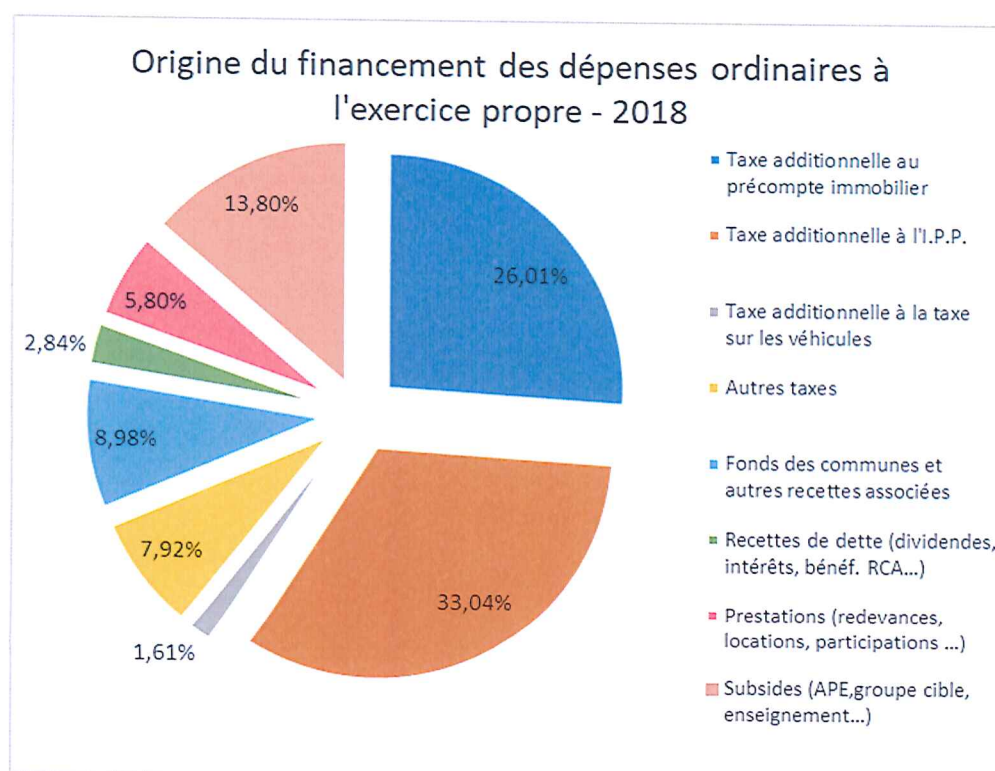
Le coût net moyen par équivalent temps plein a diminué en 2018 de 4,21 % pour s'établir à 43.874,91 € (+ 3,28 % en 2017).

Vous trouverez, ci-après, la comparaison du coût du personnel par habitant à Grez-Doiceau par rapport au Cluster, à la Province et à la Région. (Source Belfius –Profil financier – Budget 2018 – page 6). Les chiffres 2018 du Cluster, de la Province et de la Région sont ceux des budgets. Pour Grez-Doiceau, le budget était à 408 €.



3. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 141.946,82 € (8,91 %) et s'élèvent à 1.735.538,82 €. Elles avaient diminué de 95.151,34 € en 2017 (- 5,63 %).

Pointons encore le prélèvement pour le service extraordinaire de 1.377.654,83 € (+ 582.298,81 €)



4. La dette

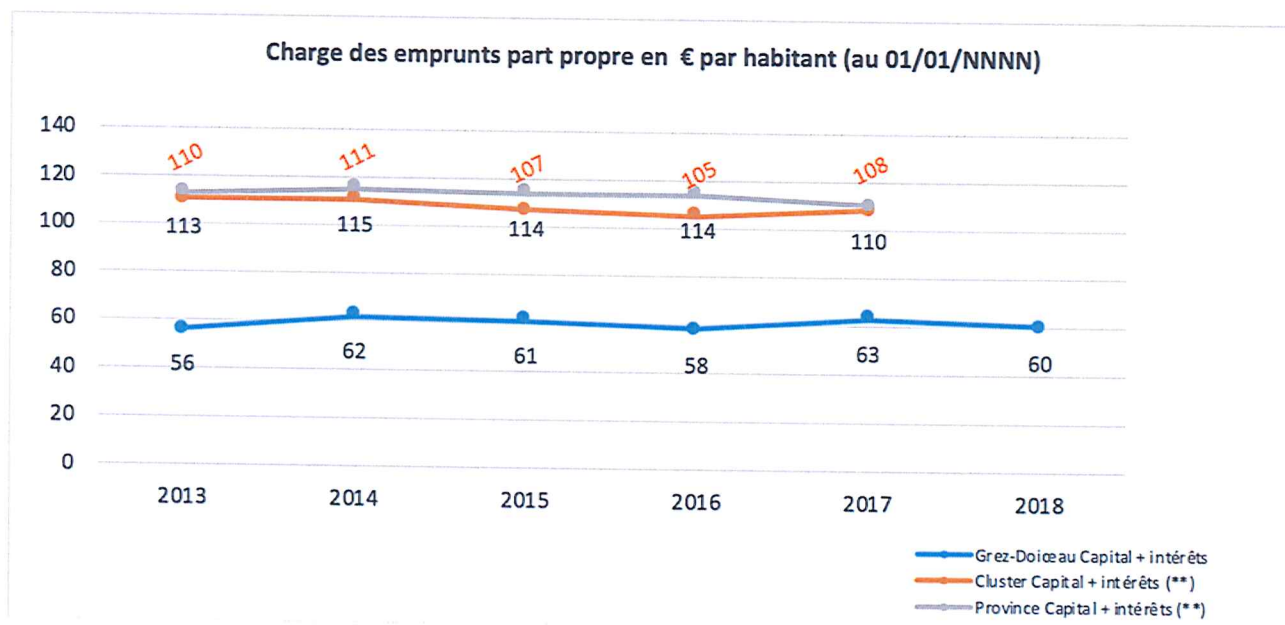
L'encours au 31 décembre 2018 à charge de la commune s'élève à 5.071.820,44 € soit une diminution de 582.350,64 € (- 10,30 %).

Par ailleurs nous avons remboursé du capital pour la somme de 635.841,09 €.

Malgré cela, la charge du coût de notre dette à supporter par habitant est nettement inférieure à la moyenne des autres communes du Brabant wallon, ainsi qu'en comparaison aux communes wallonnes qui nous ressemblent (cluster de suivi par Belfius composé de 14 communes dont Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Lasne, Rixensart, La Hulpe et Waterloo)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Grez-Doiceau Capital + intérêts	56	62	61	58	63	60
Cluster Capital + intérêts (**)	110	111	107	105	108	
Province Capital + intérêts (**)	113	115	114	114	110	

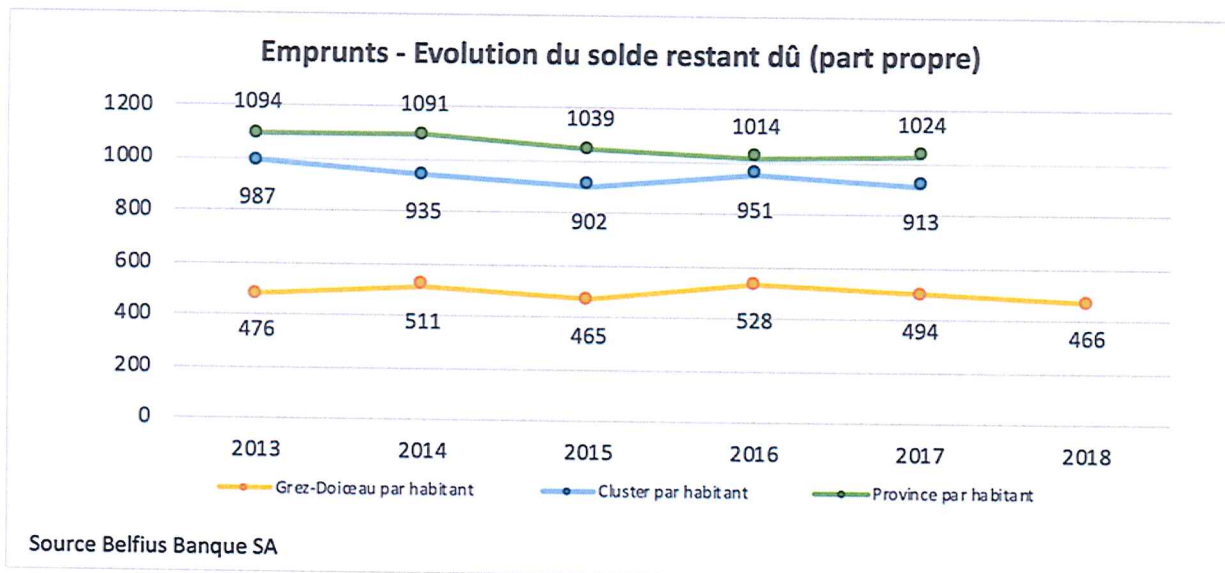
(**) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2018



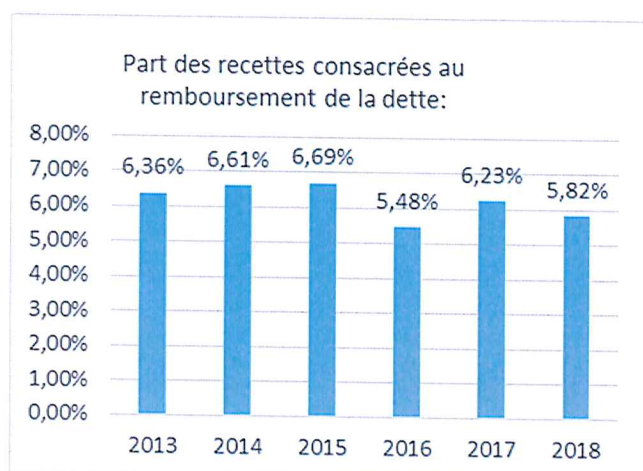
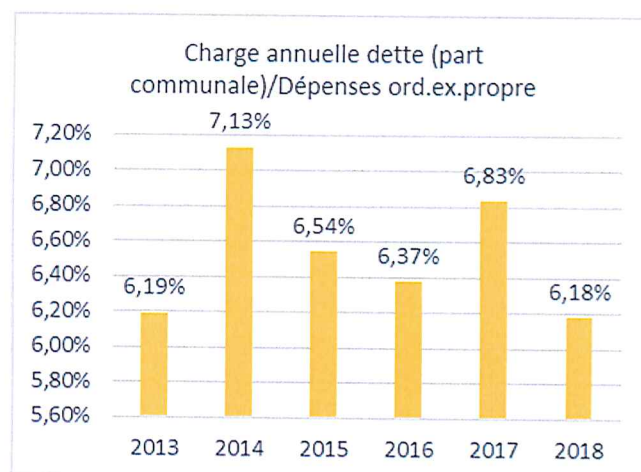
De même, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas que les autres communes du cluster ou de la province.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Grez-Doiceau par habitant	476	511	465	528	494	466
Cluster par habitant	987	935	902	951	913	
Province par habitant	1094	1091	1039	1014	1024	

Durée théorique moyenne de remboursement	10,28	10,28	10,28	10,97	8,93	8,16
--	-------	-------	-------	-------	------	------



Notons encore que la part des recettes de l'exercice consacrées au remboursement de la dette diminue de 0,41 % à 5,82 % ainsi que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre qui diminue de 0,65 % à 6,18 %



Service extraordinaire

Recettes extraordinaires

Pour l'exercice 2018, le total des droits constatés nets à l'exercice propre s'élève à 311.774,58 €.

Relevons ainsi comme droits constatés aux Comptes 2017 :

- Emprunts SPW – CRAC	: 39.683,87 €
- Subside SPW FRIC 2017-2018	: 125.490,71 €
- Divers subsides de la Province du Brabant-Wallon	: 120.000,00 €

- Participation du tennis Club de Grez pour le Paddle : 26.600,00 €

Les prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire s'élèvent à 1.806.440,16 €, dont 1.377.654,83 € ont également été engagés au service ordinaire pour financer les réserves extraordinaires.

Dépenses extraordinaires

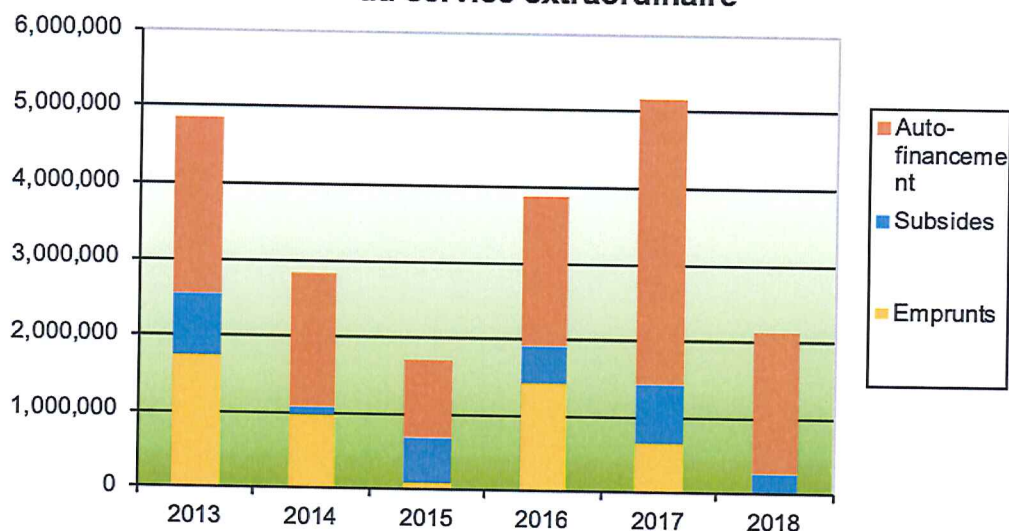
Les engagements à l'exercice propre s'élèvent à 1.816.327,92 € contre 2.680.407,31 € en 2017 (- 32,24 %) ce qui représente 39,64 % des crédits budgétaires prévus.

Citons, entre autres, les engagements suivants :

- En ce qui concerne des bâtiments
 - o Gouttières église de Pecrot : 13.783,45 €
 - o Aménagements Académie : 261.572,55 €
 - o Aménagements église de Doiceau : 13.575,36 €
- En ce qui concerne les voiries
 - o Collecteur de Nethen : 850.000,00 €
 - o Réfection 3 zones pavées à Bossut : 135.000,00 €
- Autres dépenses
 - o Aménagement terrain au Péry : 90.000,00 €
 - o Acquisition de matériel d'équipement : 60.214,20 €
 - o Terrain de Paddle : 135.000,00 €
 - o Rénovation de la plaine de jeux aux Campinares : 73.460,55 €
 - o Modules de jeux pour la plaine de Nethen : 10.591,38 €

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

Evolution de la répartition des sources de financement du service extraordinaire



Evolution des Fonds de réserve & provisions

Le solde des fonds de réserve se présente comme suit :

- 700.000,00 € pour un fonds « logement » (ordinaire)
- 400.000,00 € pour un fonds SPGE (ordinaire)
- 11.870,00 € dans un fonds « divers » (ordinaire)
- 60.000,00 € pour le fonds « Parking » (ordinaire)
- 471.568,01 € pour un fonds « logement » (extraordinaire)
- 155.000,00 € pour la provision relative au 2^{ème} pilier de pension
- 325.000,00 € pour la provision relative aux charges futures du CPAS

Conclusion

Bien que nous pouvons prétendre à une bonne santé financière de la Commune à travers l'analyse générale des comptes 2018, épinglons deux constatations :

1. Une augmentation conséquente des dépenses du service ordinaire à l'exercice propre (+6,29% par rapport à 2017) et du total des dépenses ordinaires globales (+12,06% par rapport à 2017). C'est par ailleurs une augmentation plus rapide que celle des comptes précédents, expliquée partiellement par l'augmentation des dépenses de transfert (Zone de police et CPAS), l'augmentation des dépenses de fonctionnement et un prélèvement pour le service extraordinaire. Cette situation contraste avec la légère baisse des dépenses de personnel, déjà basses en comparaison à celles des moyennes provinciales et régionales.
2. Un faible niveau d'engagement constaté à l'extraordinaire et un report équivalent des crédits à l'exercice budgétaire suivant, dénotant l'exécution partielle ou inexistante d'une série de projets majeurs coïncidant avec la fin de législature 2012-2018. Cependant, ces projets restent portés et continués par la nouvelle majorité.

A la lueur des comptes 2018, les politiques de la nouvelle majorité seront soutenues en veillant attentivement à ce que chaque euro dépensé le soit selon un but d'efficacité tout en valorisant l'ensemble du personnel communal et en assurant la qualité des services offerts à l'ensemble de la population.

L'évolution du contexte général y jouera également un rôle crucial à l'heure où la participation citoyenne, la digitalisation, et tant la qualité que la multitude des formes d'éducation se doivent d'être stimulés ou soutenus.

Le patrimoine et les infrastructures doivent être continuellement adaptés et entretenus pour répondre aux besoins des citoyens tout en veillant à une réduction des coûts énergétiques et environnementaux, ainsi qu'en offrant une mobilité et un cadre de vie davantage respectueux de l'environnement et de la santé des citoyens. En outre, à court et à moyen termes, de nouveaux investissements - en terme humain et en infrastructure - devront être consentis pour permettre à la commune d'entrer dans une nouvelle dynamique, celle du 21^{ème} siècle.

Pour le Collège communal,

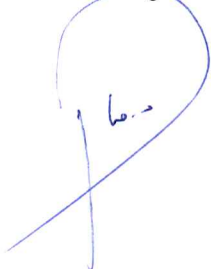
Laurent Francis,



Echevin des Finances.

Approuvé par le Collège communal en séance du 11 avril 2019,

Y. Stormme
Le Directeur-général



A. Clabots
Le Bourgmestre

